

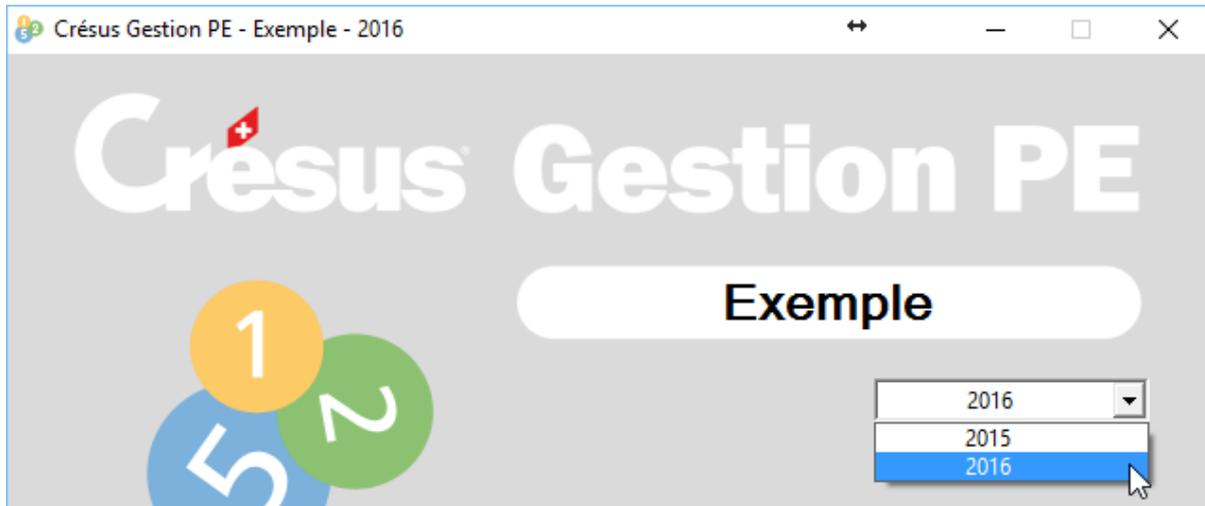


Crésus Gestion PE

3.5 - Changement d'année

3.5 - Changement d'année

Pour passer à une nouvelle année, il suffit de la choisir dans l'écran principal de Gestion PE. Le reste est automatique :



- fermez les modules ouverts
- dans l'écran d'accueil, déroulez la liste des années
- sélectionnez l'année à créer
- lancez l'application

Dans la comptabilité, l'ouverture d'une nouvelle année se fera avec les soldes à nouveau découlant de l'exercice précédent. S'il y a des modifications ultérieures au bilan de l'année précédente, la commande *Compta – Remettre bilan initial* permet de les répercuter sur l'année courante.

Attention : N'ouvrez une nouvelle année pour Crésus Salaires que lorsque tous vos salaires de l'année courante ont été passés.